

Vos activités industrielles permettraient-elles une réduction de votre évaluation foncière ?

1 février 2010

Pour les citoyens habitant les municipalités dont le rôle d'évaluation concerne les années de 2010 à 2012, c'est maintenant l'occasion de procéder à certaines vérifications. Est-ce que l'évaluation de l'immeuble reflète une valeur qui paraît adéquate ? Les parties de l'immeuble qui peuvent être exemptées de toute taxe foncière et scolaire l'ont-elles été ?